

Interdictions de circuler, transport de marchandises Autriche

1. INTERDICTIONS GENERALES

Interdiction pour les camions avec remorque lorsque le poids total du camion ou de la remorque dépasse 3.5t; pour les camions, véhicules articulés et véhicules de travail automobiles de plus de 7.5t de poids total autorisé.

Territoire l'ensemble du territoire, à l'exception des trajets dans le cadre de transports combinés dans un rayon de 65km de l'une des gares de transbordement suivantes: Brennersee; Graz-Ostbahnhof; Salzburg-Hauptbahnhof; Villach-Furnitz; Wels-Verschiebebahn; Wien-Südbahnhof; Wien-Nordwestbahnhof; Wörgl; Hall in Tirol CCT; Bludenz CCT, Wolfurt CCT.

Période les samedis de 15h00 à 24h00; les dimanches et jours fériés de 00h00 à 22h00

Jours fériés 2011	1 janvier	Nouvel An
	6 janvier	Epiphanie
	25 avril	Lundi de Pâques
	1 mai	Fête du Travail*
	2 juin	Ascension
	13 juin	Lundi de Pentecôte
	23 juin	Fête-Dieu
	15 août	Assomption
	26 octobre	Fête nationale
	1 novembre	Toussaint
	8 décembre	Immaculée Conception
	25 décembre	Noël*
	26 décembre	St Etienne

* dimanche

Exceptions *en ce qui concerne les poids lourds avec remorque qui dépassent 3.5t*
 · véhicules de transport de lait;

en ce qui concerne les poids lourds de plus de 7.5t de PTA
 · transport de viande d'abattage ou de bétail sur pied (à l'exception du transport de gros bétail par autoroute), transport de denrées alimentaires périssables (à l'exception de marchandises surgelées), transport de boissons dans les zones d'excursion, véhicules chargés de réparer d'urgence des installations de réfrigération, véhicules de remorquage (dans tous les cas, selon le §46 StVO, il est obligatoire de quitter l'autoroute à la sortie la plus proche), services de dépannage automobile, véhicules de secours en cas de catastrophe, véhicules des entreprises de transport de ligne (services réguliers), et trajets locaux les deux samedis qui précèdent le 24 décembre.

2. INTERDICTIONS SPECIALES LOCALES DE CIRCULER

Interdiction Tous les véhicules de marchandises immatriculés avant le 1^{er} janvier 1992, peu importe leur PMA.

Territoire L'ensemble des routes des « Länder » de Vienne, de Burgenland et de Basse-Autriche.

Période Interdiction générale.

Burgenland

B50 Camions d'un PMA de plus de 3.5t, entre Eisenstadt et Neusiedl/See-Parndorf.

Carinthie

- B70 Packer Bundesstrasse, camions de plus de 5t de PMA dans les villes de Wolfsberg et St Andrä (à l'exception des riverains) et camions de plus de 16t de PMA dans la région du pont sur le Waldensteinerbach au km 74.250 et sur le pont Auerling au km 75.620
- B78 Obdacher Strasse, camions de plus de 7.5t de PMA entre St Leonhard et Obdacher Sattel (du km 23.518 au km 36.60)
- B83 Kärntner Strasse, camions de plus 3,5t de PMA, à l'exception du trafic local entre Thörl-Maglern et Villach, Wernberg et Velden/WSee respectivement, et camions de plus de 4t de PMA de la ville de Klagenfurt jusqu'au district de Villach
- B85 Rosental Strasse, camions de plus de 3,5t de PMA entre la B83 à Fürnitz et l'A11 à Winkl, à l'exception de trafic local
- B91 Loiblpassstrasse, camions de plus de 7,5t de PMA
- B94 Ossiacher Bundesstrasse, camions de plus de 7,5t de PMA à l'exception des véhicules des riverains, et des services de distribution et de prélèvement
- B111 Gailtal Bundesstrasse - Section Lesachtal, camions de 25t de PMA du km 63.846 (Wetzmann) jusqu'au km 92.496 (frontière du Land du Tyrol), remorques du km 63.846 (Wetzmann) au km 82.500 (Liesing)
- L22 Rattendorfer Landesstrasse, camions de 25t de PMA du km 1.358 au km 1.427 (pont sur le Doberbach)
- L23 Egger Almstrasse, camions de 5t de PMA du km 2.441 au km 2.465 (pont sur le Gamitzenbach) et du km 2.691 (entrée du Gamitzenklamm) jusqu'au km 10.800 (Eggeralm)
- L24 Schattseiten Landesstrasse, camions de 25t de PMA du km 1.958 au km 1.984 (pont sur le Nötblingbach) et camions de 14t de PMA du km 3.495 au km 3.508 (pont sur le Grimmlnitzbach), camions de 25t de poids total autorisé du km 5.011 au km 5.019 (pont sur le Bodenmühlbach), camions de 16t de PMA du km 9.024 au km 9.050 (pont sur le Stranigbach)
- L25 Egger Landesstrasse, limitation de la hauteur des camions à 3,30m du km 12.398 au km 12.420
- L27 Voderberger Strasse, camions de 14t du km 3.786 au km 3.856 (pont sur le Gail
- L29 Guggenberger Landesstrasse, camions de 12t de PMA et remorques du km 11.900 (Kreuth) au km 16.600 (Jenig)
- L33 Kreuzner Strasse, camions de 16t de PMA du km 16.933 (pont sur le Erzpriester)
- L143 Ettendorfer Landesstrasse, camions de plus de 5t de PMA dans la région de Jakling, commune de St Andrä (à l'exception des riverains)
- L144 Metersdorfer Landesstrasse, camions de plus de 14t de PMA sur le pont du Lavant
- L149 Koralm Strasse, camions de plus de 16t sur le pont sur le Pailbach au km 0.2
- Villach interdiction de traverser pour les camions de plus de 3,5t de PMA à l'exception du trafic de livraison
- Klagenfurt interdiction de traverser pour les camions de plus de 3,5t de PMA

Basse-Autriche

B1 camions de plus de 3.5t PMA avec une remorque de plus de 3.5t PMA du km 90.955 (à l'ouest de l'intersection avec le raccordement vers la B3a en direction d'Amstetten) au km 101.463 (à l'est de l'intersection avec la L5325 en direction de Melk); du km 101.517 (à l'ouest de l'intersection avec la L5325 en direction d'Amstetten) au km 11.625 (à l'est de l'intersection avec la B25 en direction de Melk); du km 111.900 (à l'ouest de l'intersection avec la B25 en direction d'Amstetten) au km 119.864 (à l'est

- de l'échangeur d'Amstetten-est); et du km 134.10 (échangeur d'Amstetten-ouest) au km 162.94 (intersection avec la B123a à Rems). Exception: lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur
- B3 Bundesstrasse, du km 84.179 au km 115.338 , tout véhicule utilitaire de plus de 7,5t de PTAC, de 20h00 à 06h00; véhicules articulés et trains routiers avec un PTAC de plus 7,5t, de 06h00 à 20h00
Exceptions: véhicules originaires des districts de Zwett, Krems-Land, Krems-Stadt, des communes de Dorfstetten, Münichreith-Laimbach, Pöggstall, Raxendorf, St Oswald, Weiten, Yperstal, Emmersdorf et Leiben, de même que les transports de collecte et de livraison de marchandises dans cette région et les transports de lait
- B16 camions de plus de 3.5t PMA du km 19.80 (échangeur d'Ebreichsdorf nord) au km 25.20 (intersection avec la B60, Weigelsdorf). Exception: lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- B17 camions de plus de 3.5t PMA du km 9.95 (intersection avec la B12a, Wiener Neudorf) au km 12.10 (intersection avec la B11, Wiener Neudorf). Exception: lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- B18 camions de plus de 7,5t de PTAC et camions avec remorque avec un PTAC de plus de 7, 5t du km 12.170 au km 55.800
Exceptions: trafic en provenance et à destination des districts de Lilienfeld, Neustadt et Neunkirchen à l'ouest de l'autoroute sud A2 et des communes de Hirtenberg, Hernstein, Berndorf, Pottenstein, Wiesenbach/Triesting, Furth/Triesting, Altenmarkt/Triesting et Wilhelmsburg, de même que les transports de collecte et de livraison de marchandises dans cette région et les transports de lait
- B19 Tullner Strasse: à Neulengbach (km 3.710) de 22h00 à 05h00, direction nord, pour les véhicules de plus de 7.5t de PTAC se dirigeant au nord du Danube
- B43 Traismaurer Strasse: à Traismauer (km 16.195) de 22h00 à 05h00, direction est, pour les véhicules de plus de 7.5t de PTAC se dirigeant au nord du Danube
- B54 camions de plus de 3.5t PMA du km 14.03 (échangeur de Seebenstein) au km 23.22 (échangeur de Grimmenstein) et du km 23.22 au km 26.26 (intersection avec la L4174 à Grimmenstein)
- B210 Helenental, entre Alland et Baden, camions de plus de 7,5t de poids total
- L80 camions de plus de 3.5t PMA du km 0.00 (intersection avec la B1 à Strengberg) au km 3.54 (échangeur de Haag). Exception: lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L2087 camions de plus de 3.5t PMA du km 0.005 (intersection avec la B17) au km 2.029 (intersection avec la L2088 à Mödling)

Tyrol

- A12 Interdiction sur les deux voies, dans les deux sens entre Kufstein (km 6.350) et Zirl (km 90.0):
- dès le 1.1.07, pour les véhicules articulés de plus de 7.5t de PMA et pour les trains routiers dont la somme des PMAs de chaque élément dépasse 7.5t et l'émission de NOx dépasse la valeur marginale de 7.0g/kWh (Euro 0 et 1);
 - dès le 1.11.08, pour les véhicules articulés de plus de 7.5t de PMA et pour les trains routiers dont la somme des PMAs de chaque élément dépasse 7.5t et l'émission de NOx dépasse la valeur marginale de 5.0g/kWh (Euro 2);
 - dès le 1.11.09, pour les camions sans remorque et les tracteurs de plus de 7.5t de PMA si l'émission NOx dépasse la valeur marginale de 7.0g/kWh (Euro 0 et 1).
- Exceptions: les parcours effectués dans le cadre d'un transport combiné non accompagné, en direction est vers le terminal ferroviaire de Hall in Tyrol, ou en direction ouest vers le terminal ferroviaire de Wörgl afin de charger le véhicule sur le train; les parcours effectués dans le cadre d'un transport combiné non accompagné, en direction ouest en provenance du terminal ferroviaire de Hall in Tyrol ou en direction est en provenance du terminal ferroviaire de Wörgl si cela peut être prouvé par les documents y relatifs; les véhicules motorisés hautement spécialisés/les véhicules très coûteux (porte-malaxeurs, véhicules de remorquage, porte-grue).

Dès le 3.12.08, interdiction dans les deux sens du km 6.350 (Langkampfen) au km 72.0 (Ampass), pour les camions, véhicules articulés et trains routiers de plus de 7.5t de PMA qui transportent des déchets mentionnés dans la liste de déchets établie selon la décision de la Commission 2000/532/CE et modifiée par la décision 2001/573/CE ainsi que des pierres, de la terre et du matériel de terrassement . Dès le 1.1.09, cette interdiction s'appliquera également au transport de rondins et de liège et de véhicules à moteur (c'est à dire tous les types de véhicules à moteur, y compris les voitures, les motos, les camions, transportés par camion). Dès le 1.7.09, cette interdiction s'appliquera également au transport d'acier (sauf pour l'approvisionnement des sites de construction) et de carreaux en céramique. Dès le 1.7.10 cette interdiction s'appliquera également au transport de minerai de fer, de minerais non ferreux et de marbre et de travertin.

A partir du 1.01.2011, ces interdictions s'appliqueront dans les deux sens du km 6.350 (Langkampfen) au km 90.0 (Zirl).

Exceptions: les véhicules chargés ou déchargés dans la zone principale (comprenant les districts d'Imst, Innsbruck Land, Innsbruck Stadt, Kufstein et Schwaz); les véhicules chargés et déchargés dans la zone élargie (comprenant les districts autrichiens de Kitzbühel, Landeck, Lienz, Reutte et Zell am See, les districts administratifs allemands de Bad Tölz, Garmisch-Partenkirchen, Miesbach, Rosenheim (y compris la ville) et Traunstein et les districts italiens d'Eisacktal, Pustertal et Wipptal); les parcours effectués en direction est vers le terminal ferroviaire de Hall ou en direction ouest vers le terminal ferroviaire de Wörgl dans le cadre d'un transport combiné si cela peut être prouvé par les documents y relatifs; les parcours effectués en direction ouest en provenance du terminal ferroviaire de Hall ou en direction est en provenance du terminal ferroviaire de Wörgl dans le cadre d'un transport combiné si cela peut être prouvé par les documents y relatifs; si le transport est autorisé selon §14, para. 3 de l'IG-L en raison de l'intérêt spécifique du transport.

- B164 Hochkönigstrasse, du km 56.251 (commune de Hochfilzen) au km 75.76 (commune de St Johann in Tirol) dans les deux sens, pour les véhicules de plus de 7.5t de PTAC, exceptés les services de remorquage, dépannage, les véhicules de l'armée fédérale et les camions qui sont chargés ou déchargés dans les communes suivantes ou qui commencent ou terminent leur voyage dans ces communes: St Johann in Tirol, Feiberbrunn in Tirol, Hochfilzen, Leogang dans la province fédérale de Salzbourg.
- B165 Gerlosstrasse, de Heinzenberg à Gerlos, pour les véhicules de plus de 12t de PTAC, sauf les camions jusqu'à 14t, les camions de chantier de l'Administration des routes fédérales et des services d'aménagement des torrents et anti-avalanches, les véhicules d'évacuation du bois rond jusqu'à 16t pour ceux à 2 essieux et 22 t pour ceux à 3 essieux, et les camions des services de distribution de Hainzenberg et Gerlos jusqu'à 16t de PTAC. Interdiction également pour les véhicules avec remorque (à l'exception des remorques d'une largeur maximum de 2m) entre l'Auberge Waldheim à Hainzenberg jusqu'à l'entrée du parking du télésiège de Firstalm à Gerlös.
- B170 Brixentaler Bundesstrasse: du km 9.5 à Hopfgarten i.B. jusqu'au km 26.03 à Kirchberg, pour les camions de plus de 7,5t de PTAC, sauf les véhicules de l'armée fédérale, les services de remorquage, dépannage, et les réparations urgentes (qui ne peuvent pas être remises à plus tard) d'installations frigorifiques et productrices d'énergie, ainsi que les camions enregistrés par des sociétés domiciliées dans les communes de Hopfgarten in Brixen, Westendorf, Brixen in Th., Kirchberg i.T. ou qui sont chargés ou déchargés dans ces communes, qui constituent leur lieu d'origine ou de destination. (voir aussi sous Wörgl)
- B171 Tiroler Strasse (voir aussi sous Wörgl et Rattenberg) du km 1.984 au km 3.857 à Kufstein
- B172 Walchseestrasse, de la frontière d'Etat à Niederndorf en direction de Niederndorf, et
- B175 Wildbichler Strasse: camions de plus de 7,5t de PTAC, du km 1.493 dans la direction d'Ebbs, sauf trafic en provenance ou à destination des communes d'Ebbs, Erl, Niederndorf, Niederndorferberg, Rettenschöss, Walchsee, Kirchdorf, Kössen, Schwendt et Waidring; également du km 0.0 au km 1.458 à Kufstein

- B176 Kössener Bundesstrasse: véhicules de plus de 16t de PTAC, du km 0.0 (intersection avec la B312, à St.Johann) jusqu'au km 14.0 (Schwendt-Dorf) et camions de plus de 7,5t de PTAC, sauf les véhicules des riverains du km 0.0 (intersection avec la B312, à St.Johann) jusqu'au km 17.7 (intersection avec la B312, à Kössen).
- B177 Seefelder Strasse, dans la région de la route du Zirlerberg, pour les véhicules en descente de plus de 7,5t de PTAC, sauf les camions des entreprises ayant leur siège dans les communes de Seefeld, Scharnitz, Leutasch et Reith bei Seefeld, ou leur siège principal dans les arrondissements de Garmisch-Partenkirchen, Bad Tölz, Wolfratshausen et Weilheim-Schöngau, et les véhicules autrichiens assurant des transports à destination ou en provenance du haut-plateau de Seefeld et des arrondissements cités ci-dessus. Interdiction également pour les véhicules avec remorque qui circulent en direction de la montagne à l'exception de véhicules vides et ceux qui sont autorisés à la descente.
- B177 Seefelder Strasse, L35 Buchener Landesstrasse et L36 Möserer Landesstrasse: sur la route du Zirlerberg, L35 Buchener Landesstrasse, L36 Möserer Landesstrasse ainsi que toutes les routes du haut-plateau de Seefeld, interdiction de circuler pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses dont l'unité de transport doit être identifiée par des panneaux de couleur orange (Rn 10.500 ADR), excepté les services de distribution du haut-plateau de Seefeld.
- B177 Seefelder Strasse : camions d'un PMA de plus de 7.5t entre Zirl (km 0.665) et Scharnitz (km 21.360).
- B178 Lofererstrasse : du km 0.00 (Kirchbichl) au km 49.63 (Waidring), pour les véhicules commerciaux de plus de 7,5t de PTAC, exceptés les véhicules à émissions sonores réduites aux termes de l'art.8b KDV 1967, le service d'entretien des routes, les véhicules de l'armée fédérale, les services de remorquage, les interventions en cas de catastrophe, les réparations urgentes d'installations frigorifiques et productrices d'énergie, les services de sécurité publique et les trajets avec des véhicules commerciaux lourds, chargés ou déchargés dans le district de Kitzbühel et dans les communes d'Ellmau, Scheffau, Söll, Kirchbichl et Wörgl dans le district de Kufstein (lieu de provenance ou de destination).
Du km 0.00 (Kirchbichl) au km 49.63 (Waidring) interdiction locale de circuler pour les véhicules commerciaux de plus de 7,5t de PTAC, dont le chargement consiste en des éclats de pierre, fragments de verre, déchets, voitures, scories, ciment, conteneurs vides, machines, matériel d'emballage, matériaux de construction et tronçons de béton préfabriquée, excepté pour les trajets de véhicules commerciaux qui sont chargés ou déchargés dans les districts de Kitzbühel, Lienz, St Johann im Pongau et Zell am See, ainsi que dans les communes de Söll, Ellmau et Scheffau dans le district de Kufstein (lieu d'origine ou de destination). Cette exemption ne s'applique que si la majorité au moins (à savoir plus de 51%) des opérations de chargement ou de déchargement a lieu dans les districts ou localités exemptés d'interdiction.
Le transport de marchandises couvertes par l'interdiction, en tant que fret venant s'ajouter à d'autres marchandises, est autorisé à concurrence de 10% du poids total du chargement. Le terme "matériaux de construction" désigne des marchandises en vrac tels que éclats de pierre, sable, gravier, briques, matériaux d'isolation ou de remplissage, barres d'acier de renfort et tuiles.
- B179 Fernpassstrasse, entre le km 0.00 dans l'arrondissement de Nassereith et le km 47.957 dans la commune de Vils: camions de plus de 7,5t de PTAC, sauf pour les parcours à fins exclusives de chargement ou de déchargement dans les districts d'Imst, Innsbruck-Land, Innsbruck-ville, Landeck et Reutte, dans les arrondissements de Biberach, Garmisch-Partenkirchen, Lindau, Oberallgäu, Ostallgäu, Ravensburg, Unterallgäu, Weilheim-Schongau, dans les localités de Kaufbeuren, Kempten ou Memmingen, dans la commune de Samnaun ou dans les communautés de district et vallée de Bruggrafenamt ou Vinschgau, ainsi que les services de remorquage et de dépannage.
- B180 Reschenstrasse, du km 0.00 à Landeck jusqu'au km 46.22 (Nauders, frontière d'Etat): camions de plus de 7,5t de PTAC, dans les deux sens, sauf parcours effectués par les camions des entreprises ayant leur siège le long de la B315 entre le km 0.00 et le km

46.22 ou dans les vallées latérales le long de la Vintschgauer Staatstrasse (SS38 et SS40), depuis Reschen (frontière d'Etat), via la SS40 Reschenstrasse et la SS38 Stilfserjochstrasse jusqu'à Naturns y compris, au km 189.5 de la SS38 ou dans les vallées latérales; exceptés en outre les parcours effectués par les camions à charger ou décharger dans le district de Landeck, dans les communautés de vallée de Vintschgau et Bruggrafenamt, en Basse-Engadine ou à Samnaun (trafic de provenance et de destination); exceptés également les parcours effectués par des camions à charger ou décharger dans les communes suivantes et y ayant donc leur provenance ou leur destination: land du Vorarlberg; principauté du Liechtenstein; cantons suisses des Grisons (au nord de la ligne Coire-Davos), Glaris, St Gall, Appenzell et Thurgovie; arrondissements de Lindau, Ravensburg et Biberach, pour autant que leur arrivée et leur départ aient lieu via le Vorarlberg; arrondissements du Bodensee (lac de Constance), Sigmaringen, Constance, Schwarzwald-Baar-Kreise, Tuttlingen et Rottweil; communautés de district et vallée de Bozen/Bolzano, Salten-Schlern et de la partie basse du Sud-Tyrol (Haut-Adige); province autonome de Trente; région de Vénétie.

- B181 Achensee Bundesstrasse et L7 Jenbacher Landesstrasse (Kasbachstrasse): véhicules transportant des marchandises dangereuses, sauf les transports en provenance ou à destination de l'Achental, de Hinterriss et de Fischl.
- B182 Brennerstrasse, dans les deux sens, camions, trains routiers et véhicules articulés de plus de 3,5t de PTAC du km 7.4 (commune de Schönberg) au km 35.10 (commune Gries a. Br.) et L38 Ellbögener Strasse, dans les deux sens, du km 10.35 au km 22.60 Exceptions : trajets en provenance et à destination de cette zone pour chargement ou déchargement pour autant que 51 % ou au minimum 1'000 kg de marchandises soient concernés; trajets en provenance et à destination de cette zone lorsque les véhicules y ont leur siège; véhicules ayant leur domicile dans le Stubaital du km 7.4 de la B182 et de l'embranchement de la B 183; véhicules de la voirie et de l'armée; véhicules de dépannage; sous certaines conditions, pour trajets jusqu'au et à partir du garage Auer à Matri, emprunter la B182 uniquement pour les trajets de retour (Innsbruck ou Brenner); lors de la continuation du trajet, accès et sortie de l'autoroute A13 par la station de Matri.
- B186 Ötztalstrasse, dans la région du "Höhe Brücke", près de Pill: véhicules de plus de 16t de PTAC, sauf ceux circulant au milieu de la chaussée avec véhicule d'escorte.
- B189 Miemingerstrasse, du km 0.00 à Telfs jusqu'au km 9.80 à Mieming: camions de plus 7,5t de PTAC, exceptés les véhicules des riverains.
- B199 Tannheimer Strasse: camions de plus de 7.5t PMA du km 0.0 (municipalité de Weissenbach am Lech) au km 22.65 (municipalité de Schattwald) dans les deux sens, sauf pour les riverains et le trafic à destination ou en provenance de ces localités
- L6 Tuxer Strasse, du km 0.00 (Mayrhofen) au km 17.225 (Tux, arrondissement municipal de Hintertux): interdiction de circuler la nuit, de 22h00 à 07h00, en montée pour les camions de plus de 7,5t de PTAC, exceptés les véhicules transportant exclusivement du lait ou des denrées alimentaires.
- L7 Jenbacher Landesstrasse (Kasbachstrasse): véhicules de plus de 3,5t de PTAC, exceptés ceux des riverains.
- L11 Völser Strasse, dans les deux sens: camions de plus de 7.5t PMA du km 5.910 au km 6.980; à Unterperfuss du km 11.410 au km 11.960; à Inzing du km 15.700 au km 17.520; et à Pfaffenhofen du km 26.052 au km 27.278
- L35, L36 voir B177 ci-dessus
- L38 Ellbögenstrasse: de l'embranchement avec la route d'accès à l'autoroute à Patsch au croisement avec la B182 Brennerstrasse dans les deux sens, pour les véhicules avec des remorques, exceptés pour les trajets arrivant ou partant pour des opérations de chargement et la circulation en provenance ou à destination de Ellbögen, Mühlbach, Matri, Patsch et Pfon sur le tronçon entre l'embranchement de la L38 Ellbögenerstrasse et la route d'accès à l'autoroute à Patsch et le croisement avec la B182 Brennerstrasse à Matri am Brenner, ainsi que pour les services de dépannage et de remorquage, les services de sécurité publique, l'armée fédérale et le service d'entretien des routes.

- L39 Erpfendorfer Landesstrasse, sur toute sa longueur, pour les camions de plus de 7,5t de PTAC dans le sens Erpfendorf-Kassen, exceptés les véhicules transportant exclusivement du lait, de la viande d'abattage ou du bétail sur pied, des denrées alimentaires périssables ou des imprimés périodiques ainsi que ceux domiciliés en permanence à Kössen, Schwendt, Walchsee, Rettenschöss, Niederndorf, Niederndorferberg, Erl, Ebbs, Oberndorf im Tirol, Going, St. Johann im Tirol, Kirchdorf im Tirol et Waidring; exception faite également du trafic en provenance ou à destination des communes citées ci-dessous, pour autant que le chargement ou le déchargement ait lieu exclusivement sur leur territoire.
- L211 Unterinntalstrasse: camions de plus de 7.5t PMA du km 14.755 au km 17.00 (municipalités d'Angerberg et de Breitenbach am Inn) et dans la municipalité de Münster entre Wiesing et Münster (distance d'environ 2.6 km), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités
- L261 Gräner Strasse: interdiction pour les véhicules de plus de 7.5t PTAC qui exécutent un transport de transit pour lequel des écopoints sont exigés conformément au BGBl NE 879/1992
- L274 Kirchdorfer Landesstrasse: camions de plus de 7,5t de PTAC, du km 0.00 (croisement avec la B312 à Kirchdorf) jusqu'au km 3.4 (croisement avec la B176), excepté riverains.
- L348 Spisser Landesstrasse, entre Pfunds-Zollhäuser et Spissermühle, pendant la saison d'enneigement ou de verglaçage de la Spisser Strasse: interdiction de circuler pour les camions avec remorque.
- Kitzbühel Interdiction de circuler pendant la journée dans la zone urbaine de Kitzbühel entre le 5 juillet et le 5 septembre et du 20 décembre au 20 mars, dans les deux cas entre 10h00 et 06h00, exceptés pour les trajets d'accès à l'aire de chargement des hôtels du centre, les cyclistes, les taxis et les véhicules motorisés appartenant aux personnes autorisées dont le nom figure sur la liste dans les directives publiées dans le "Bote für Tirol" (Journal officiel du Tyrol) NE747/1993 et NE1273/1983
- Kufstein Circulation interdite aux camions de plus de 3,5t de PTAC, sauf ceux des riverains, sur diverses routes; les véhicules lourds en transit peuvent circuler dans les deux sens sur la voie de contournement Kufstein/Zell - Wildbichlerstrasse (nouvelle route) - Wildbichlerstrasse (ancienne route) - voie d'accès Kufstein/Nord - Hochhäuser.
- Wörgl Tiroler Strasse (B171), Brixentaler Strasse (B170): dans la traversée de Wörgl, sur la B171, entre le débouché de la voie d'accès à l'autoroute Wörgl-Ouest (km 19.087) et l'embranchement de la voie d'accès à l'autoroute Wörgl-Est; ainsi que sur la B170, du raccord "Luech" (km 4.65) jusqu'à l'arrivée sur la B171, Wörgl-centre: camions de plus de 7,5t de PTAC, exceptés ceux des riverains à Wörgl et Wildschonau.
- Rattenberg Tiroler Strasse (B171): interdiction pour le transport de marchandises dangereuses à l'exception des livraisons dans les districts de Rattenberg et Radfeld; interdiction également les dimanches et jours fériés de 22h00 jusqu'au lendemain à 05h00 pour les camions de plus de 7,5t de PTAC; en dehors de ces heures, interdiction pour les camions de plus 7,5t de PTAC, exceptés ceux immatriculés à Radfeld, les services de chargement dans les districts de Rattenberg et Radfeld, et les véhicules autorisés (entre autres ceux des services des routes et de l'assistance routière ainsi que ceux transportant du bois en dehors du territoire municipal).

Vorarlberg

- B197 Arlbergpass Bundesstrasse: interdiction générale de circuler pour les trains routiers et les véhicules articulés entre St Jakob am Arlberg et Alpe Rauz (frontière suisse) dans les deux sens. A la place, les véhicules doivent emprunter le Tunnel d'Arlberg (soumis à péage)
- L190 camions de plus de 7.5t PMA du km 23.713 au km 25.706 en direction de Rankwiel et du km 25.548 au km 23.713 en direction de Tisis, excepté les véhicules qui doivent charger ou décharger dans la ville de Feldkirch et le trafic de transit se dirigeant vers le Liechtenstein.

Styrie

- B78 Obdacher Strasse : camions d'un PMA de plus de 7.5t entre Bad St. Leonhard (km 23.518) et Obdacher Sattel (km 36.600).
- B113 camions de plus de 7.5t PMA, dans les deux sens, du km 0.00 au giratoire de Traboch et de là, en direction de Seiz, jusqu'à l'intersection de la L116 avec la B113; du km 11.500 au km 23.825; du km 24.640 au km 34.400 (à l'exception du trafic à destination ou en provenance de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur)
- B138 Pyhrnpass Bundesstrasse: interdiction generale pour les camions de plus de 7.5t PMA de la frontière provinciale de Pyhrnpass (km 81.620) à l'intersection des B138 et L740 à Liezen (km 88.295), à l'exception des véhicules à émissions sonores réduites entre 06h00 et 22h00
- B317 interdiction de circuler la nuit de 22h00 à 05h00 pour les camions de plus de 7.5t PMA dans les deux sens dans la zone municipale de Dürnstein, du km 21.510 au km 22.810; dans la région de la ville de marché de Neumarkt du km 10.700 au km 12.500; dans la zone municipale de Perschau am Sattel du km 6.270 au km 6.510; et dans la zone municipale de St Marein bei Neumarkt du km 12.500 au km 13.060, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités; interdiction générale de circuler pour les véhicules en transit de plus de 7.5t, entre Scheifling et Dürnstein, du km 19.070 au km 19.600 et du km 0.00 au km 22.810 dans les deux sens, à l'exception du trafic en provenance ou à destination des districts de Murau, Judenburg, Knittelfeld, Leoben, Tamsweg et St Veit an der Glan.
- L121 dans les deux sens, les camions de plus de 7.5t PMA du km 25.4 jusqu'au bout de la L121 (zone d'intersection avec la rampe de chargement de Peggau/Deutschfeistritz), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L303 dans les deux sens, les camions de plus de 7.5t PMA du km 0.0 (intersection avec la LB70) au km 5.650 (intersection avec la L374) et de l'intersection avec la L304 à l'intersection avec la L603, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L304 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA du km 1.1 jusqu'à l'intersection avec la L303, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L369 dans les deux sens, pour les véhicules de plus de 7.5t PMA du km 0.0 au km 11.050 (raccordement avec la L305), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L371 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA de l'intersection avec la L312 jusqu'au bout de la L371 dans la municipalité de Hausmannstätten, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L379 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA du giratoire à la sortie de l'autoroute à Feldkirchen jusqu'à l'intersection avec la L373 (giratoire de la zone industrielle de Kalsdorf), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- L518, L553 dans les deux sens pour les camions de plus de 7.5t PMA, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités
- L603 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA de l'intersection avec la L303 jusqu'à la frontière régionale (km 4.2), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- LB64 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA du km 49.960 à la frontière régionale (km 33.780), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- LB67 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA du km 61.700 (intersection de Billa) jusqu'à la frontière régionale (km 73.320), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.

LB70 dans les deux sens, pour les camions de plus de 7.5t PMA de la frontière régionale (km 17.800) jusqu'à l'intersection avec la LB76 (giratoire de Waldhof), à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.

Haute Autriche

Interdiction pour les camions de plus de 3.5t PMA sur les tronçons suivants, dans les deux sens (à l'exception du trafic en provenance ou à destination de districts qu'on ne peut atteindre autrement que par un détour) :

- B1 Wiener Strasse: de la frontière provinciale à Salzburg jusqu'à la frontière provinciale en Niederösterreich
- B3 Donau Strasse: de la frontière provinciale en Niederösterreich jusqu'au bout de la B3 dans la municipalité de Linz
- B115 Eisen Strasse: du km 17.031 jusqu'à l'intersection avec la B122 Voralpen Strasse (intersection d'Ennser)
- B122 Voralpen Strasse: de l'intersection avec la B115 Eisen Strasse jusqu'à l'intersection avec la B140 Steyrtal Strasse et de l'intersection avec la B139 Kremstal Bundesstrasse jusqu'à l'intersection avec la L562 Kremsmünsterer Strasse
- B123 Mauthausener Strasse: de l'intersection avec la B3 jusqu'à l'intersection avec la L1472 Gutauer Strasse
- B125 Prager Strasse: de l'intersection avec la L569 Pleschinger Strasse jusqu'au bout de la B125 (intersection avec la B124 Königswiesener Strasse)
- B135 Gallspacher Strasse: de l'intersection avec la B1 Wiener Strasse jusqu'à l'intersection avec la B137 Innviertler Strasse
- B137 Innviertler Strasse: du km 64.160 (frontière nationale à Schärding/Neuhaus) au km 11.386 (intersection des B137 et B134) et du km 9.305 (intersection des B137 et B134) au km 0.000 (intersection des B137, B1 et B138)
- B138 Pyhrnpass Strasse: de l'intersection des B138, B1 et B137 jusqu'à l'échangeur d'Inzersdorf, autoroute du Pyhrn A9, et de l'échangeur de Kienberg/Wienerweg, autoroute du Pyhrn A9, jusqu'à l'échangeur de Spital am Pyhrn, autoroute du Pyhrn A9
- B139 Kremstal Strasse: de l'intersection avec la B1 Wiener Strasse/B139a Kremstal Strasse jusqu'à l'intersection avec la B122 Voralpen Strasse
- B140 Steyrtal Strasse: sur toute la longueur
- B141 Rieder Strasse: sur toute la longueur, avec les exceptions suivantes: tenant compte du trajet complet du point de chargement au point de déchargement final, si le détour par l'autoroute A8 et la B148 Altheimer Strasse est de plus 7 km; si le point de chargement et/ou de déchargement est situé dans l'une des communes sur la B141 dans les districts de Braunau et Ried im Innkreis
- B143 Hausruck Strasse: de l'intersection avec la B148 Altheimer Strasse jusqu'à l'intersection avec la B141 Rieder Strasse
- B148 Altheimer Strasse: du km 19.807 (aux environs de Weng im Innkreis) au km 36.778 (Braunau am Inn).**
- B309 Steyrer Strasse: sur toute la longueur
- L510 Weilbacher Strasse du km 11.705 (intersection avec la L1087) au km 14.733, à l'exception des véhicules dont la destination, tenant compte du trajet complet du point de chargement au point de déchargement final, ne peut être atteint sans détour si le véhicule n'emprunte pas les L510, L511 et L1087
- L511 Gurtener Strasse: du km 3.160 au km 3.510 (les deux intersections avec la L1087) à l'exception des véhicules dont la destination, tenant compte du trajet complet du point de chargement au point de déchargement final, ne peut être atteint sans détour si le véhicule n'emprunte pas les L510, L511 et L1087
- L520 Gaspoltshofener Strasse: de l'intersection avec la B135 Gallspacher Strasse jusqu'à l'intersection avec la B141 Rieder Strasse
- L554 Schlierbacher Strasse: sur toute la longueur

- L562 Kremsmünsterer Strasse: du km 0.000 (intersection avec la B139 Kremstal Strasse à Kematen an der Krems) au km 7.426 (intersection avec la B122 Voralpen Strasse à Kremsmünster)
- L569 Pleschinger Strasse: de l'intersection avec la B125 Prager Strasse jusqu'à l'intersection avec la B3 Donau Strasse
- L1087 Wippenhamer Strasse: sur toute la longueur, à l'exception des véhicules dont la destination, tenant compte du trajet complet du point de chargement au point de déchargement final, ne peut être atteint sans détour si le véhicule n'emprunte pas les L510, L511 et L1087
- L1265 Schörflinger Strasse: de l'intersection avec la B1 Wiener Strasse jusqu'à au semi-échangeur de l'autoroute de l'ouest A1 à Schörfling.

Salzbourg

- B159 Salzachtal Bundesstrasse: camions de plus de 3.5t PMA du km 14.72 dans la municipalité de Kuchl au km 21.25 dans la municipalité de Galling, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- B159 Salzachtal Bundesstrasse: camions de plus de 7.5 PMA du km 34.440 au km 35.264 (localité de Tenneck) dans les deux sens, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.
- B311 Pinzgauer Strasse, B178 Loferer Strasse, B161 Pass Thurn Strasse, B165 Gerlosstrasse, B108 Felbertauernstrasse. Interdiction générale de circuler pour les poids lourds de plus de 7,5 t PMA dans la circonscription administrative de Zell am See (à l'exception du transport de marchandises périssables, etc.)
- L107 Westtal Landesstrasse: camions de plus de 3.5t PMA du km 0.430 au km 19.890 (intersection avec la B158 Wolfgangsee Strasse) dans les deux sens, à l'exception du trafic en provenance ou à destination de ces localités et lorsque l'interdiction de la période des vacances est en vigueur.

3. INTERDICTION GENERALE DE CIRCULER LA NUIT

Période de 22h00 à 5h00, pour les camions ayant un PMA de plus de 7.5t

Exceptions les véhicules appartenant aux services routiers; les véhicules de l'armée fédérale; les véhicules silencieux portant un panneau vert 'L'. Ces derniers sont tenus à respecter une vitesse maximale de 60km/h, pouvant être augmentée par endroits à 80km/h.

Note: des dérogations aux interdictions de circuler ne seront accordées que pour les trajets destinés au transport de lait, viande d'abattage, bétail sur pied, denrées alimentaires périssables (à l'exception des produits surgelées) et imprimés périodiques, ou aux réparations nécessaires d'installations de réfrigération, et pour les trajets effectués par les véhicules des services d'entretien des routes en vue du maintien de la circulation; dans tous les autres cas, l'autorisation exceptionnelle ne sera accordée que si elle revêt un grand intérêt public. Le demandeur devra prouver dans les deux cas que le trajet ne peut être évité ni par des mesures organisationnelles ni par le choix d'un autre moyen de transport.

4. INTERDICTIONS SPECIALES LOCALES DE CIRCULER LA NUIT

Carinthie

Camions de plus de 3,5t de poids total, de 23h00 à 05h00, dans la ville de Klagenfurt.

Basse-Autriche

Camions de plus de 7.5t de poids total, de 22h00 à 06h00 sur la B18 Traisentalstrasse entre Berndorf et Traisen et de 22h00 à 06h00 sur la B3 Wachaustrasse et la B133 entre Mautern et Melk.

Camions de plus de 3,5t de poids total, de 22h00 à 06h00 dans la région de Mödling (communes de Brunn/Geb, Hinterbrühl, Maria Enzerndorf, Mödling, Perchtoldsdorf); l'interdiction est signalée par panneaux.

Dans la ville de Wiener Neustadt, interdiction de circuler la nuit de 23h00 à 05h00.

Haute-Autriche

Camions de plus de 7,5t de poids total, de 22h00 à 05h00 dans la ville de Wels (rocade est B157 et B138).

Camions de plus de 5t de poids total, de 22h00 à 06h00, sur la B138 et la A9 à partir de la frontière nationale.

Camions de plus de 3,5t de poids total, de 22h00 à 06h00 dans la ville de Linz.

Styrie

Camions de plus de 3,5t de poids total, de 23h00 à 04h30 dans la ville de Graz (sauf distribution de denrées alimentaires et accès à la "chaussée roulante").

Tyrol

Camions de plus de 7,5t de poids total, de 22h00 à 05h00 sur la B181 Achenseestrasse entre Wiesing et la frontière nationale à Achenkirch, à l'exception des transports de/vers Hinterriss, Fischl et l'Achental.

Camions de plus de 3,5t de poids total, de 22h00 à 05h00 dans la ville d'Innsbruck (sauf les véhicules à émissions sonores réduites).

Camions de plus de 7.5t de poids total, de 20h00 à 05h00 du lundi au samedi entre le 1^{er} novembre et le 30 avril (de 22h00 à 05h00 du lundi au samedi entre le 1^{er} mai et le 31 octobre) et de 23h00 à 05h00 les dimanches et jours fériés, sur l'A12 entre les kms 20.359 à Kundl et 66.780 à Ampass. Exceptions: les transports de denrées périssables, de journaux, de médicaments, d'animaux vivants, les véhicules de construction ou d'entretien des routes, les véhicules de dépannage ou de secours, les véhicules dont le taux d'émission de NOx est inférieur à 3g/kWh (Euro 4 et 5).

Dès le 1.11.08, camions et véhicules articulés de plus de 7.5t de PMA et trains routiers si la somme du PMA du véhicule à moteur et de la remorque dépasse 7.5t, sur les deux voies de l'A12 et dans les deux sens entre Kufstein (km 6.350) et Zirl (km 90.0) de 22h00 à 05h00 du lundi au samedi et de 23h00 à 05h00 les dimanches et jours fériés entre le 1^{er} mai et le 31 octobre, et de 20h00 à 05h00 du lundi au samedi et de 23h00 à 05h00 les dimanches et jours fériés entre le 1^{er} novembre et le 30 avril. **Exceptions:** le transport de denrées périssables (sauf les produits surgelés); le transport d'animaux vivants; le transport par camion (catégorie Euro 5) jusqu'au 31.10.2011 et le transport par camion (catégorie Euro 6) jusqu'au 31.12.2015, si cela peut être prouvé par les documents appropriés.

Des **exceptions** sont prévues dans les deux sens pour les trajets effectués dans le cadre de transports combinés sur les routes et tronçons de route ci-après :

vers Vienne Freudenau Hafen CCT:

- A4 Autoroute de l'est, du poste frontière de Nickelsdorf jusqu'à la jonction Vienne-Simmeringer Heide, et sur la Jedletzbergerstrasse (Hauptstrasse B228), Margetinstrasse (Hauptstrasse B228), Artillerieplatz, Zinnergasse (Hauptstrasse B14), Freudenauer Hafenstrasse (Hauptstrasse B14), Seitenhafenstrasse jusqu'à Hafen Freudenau
- B16 Ödenburger Strasse, du poste frontière de Klingenbach jusqu'à l'A3 autoroute du sud-est, et via l'A3, l'A2 autoroute du sud, l'A23 rocade sud-est de Vienne, l'A4 autoroute de

l'est jusqu'à la jonction Vienne - Simmeringer Heide, Jedletzbergerstrasse (Hauptstrasse B228), Margetinstrasse (Hauptstrasse B228), Artillerieplatz, Zinnergasse (Hauptstrasse B14), Freudenuer Hafenstrasse (Hauptstrasse B14), Seitenhafenstrasse jusqu'à Hafen Freudenau

B7 Brünner Strasse - Hauptstrasse B7, du poste frontière de Drasenhofen, et sur la B3, B227, l'A22 Donauuferautobahn, l'A23 rocade sud-est de Vienne, l'A4 autoroute de l'est jusqu'à la jonction Vienne - Simmeringer Heide, Jedletzbergerstrasse (Hauptstrasse B228), Margetinstrasse (Hauptstrasse B228) Artillerieplatz, Zinnergasse (Hauptstrasse B14), Freudenuer Hafenstrasse (Hauptstrasse B14), Seitenhafenstrasse jusqu'à Hafen Freudenau

vers Krems a.d. Donau CCT:

B303 Weinviertler Strasse, du poste frontière de Kleinhaugsdorf jusqu'à Stockerau, et via l'A22 Donauuferautobahn, la S5 Stockerauer Schnellstrasse, Doktor-Franz-Wilhelm-Strasse, Karl Mierka Strasse

B2 Waldviertler Strasse, du poste frontière de Neu-Naglberg via Schrems jusqu'à Vitis, et via la B36 Zwettler Strasse jusqu'à Zwettl et la B37 Kremser Strasse jusqu'à Krems, la S5 Stockerauer Schnellstrasse, Doktor-Franz-Wilhelm-Strasse, Karl Mierka Strasse

vers Enns Hafen CCT:

A8 autoroute Innkreis, du poste frontière de Suben jusqu'à l'A25 autoroute Welser, et via l'A25 et l'A1 jusqu'à la jonction Enns-Steyr, B1 Wiener Strasse jusqu'à Donaustrasse

A1 autoroute de l'ouest, du poste frontière de Walserberg jusqu'à la jonction Asten-St Florian, et via la B1 Wiener Strasse (contournement) jusqu'à Hafen Enns.

vers Linz Stadthafen CCT:

B310 Mühlviertler Strasse, du poste frontière de Wulowitz jusqu'à Unterweikersdorf, ensuite via l'A7 Mühlkreisautobahn jusqu'à la jonction de Hafenstrasse, ensuite via la B129 Hafenstrasse, Industriezeile jusqu'à Stadthafen Linz

B310 Mühlviertler Strasse, du poste frontière de Wulowitz jusqu'à Unterweikersdorf, ensuite via l'A7 Mühlkreisautobahn jusqu'à la jonction de Hafenstrasse, ensuite via la B129 Hafenstrasse, Industriezeile, Pummerer Strasse, Saxinger Strasse

vers ÖBB terminal Wörgl:

A12 autoroute Inntal, du poste frontière de Kiefersfelden jusqu'à la sortie Wörgl ouest et ensuite via la B171 Tirolerstrasse.

vers la Südbahnhof de Vienne, par

A4 autoroute de l'est, du poste frontière de Nickelsdorf jusqu'à l'A23 rocade sud-est de Vienne, puis via celle-ci jusqu'à la sortie de Gürtel, la Gürtel Landstrasse et la Wiedner Gürtel jusqu'à Südtiroler Platz, Sonnwendgasse

B16 Ödenburger Bundesstrasse, du poste frontière de Klingensbach jusqu'à l'A3, autoroute du sud-est, puis via celle-ci, la B210 Badener Bundesstrasse jusqu'à l'A2, autoroute du sud, puis via celle-ci, l'A23 rocade sud-est de Vienne, jusqu'à la sortie de Gürtel, la Landstrasser Gürtel et la Wiedner Gürtel jusqu'à Südtiroler Platz, Sonnwendgasse.

vers l'Ostbahnhof de Graz, par:

A9 Pyrhnautobahn, du poste frontière de Spielfeld jusqu'à la A2, autoroute du Sud, puis via celle-ci jusqu'à la sortie Graz Est, la Ulrich-Lichenstein-Gasse et la Conrad-von-Hotzendorf-Strasse.

B65 Gleisdorfer Bundesstrasse, du poste frontière de Heiligenkreuz jusqu'à la A2, autoroute du Sud, puis via celle-ci jusqu'à la sortie Graz Est, la Ulrich-Lichenstein-Gasse et la Conrad-von-Hotzendorf-Strasse.

vers la gare de Villach-Fürnitz, par:

A11 Karawankenautobahn, du poste frontière d'Arnoldstein jusqu'à la sortie de Fürnitz, puis la B83 Kärntner Bundesstrasse.

A2 Autoroute du Sud, du poste frontière d'Arnoldstein jusqu'à la sortie de Fürnitz, puis la

B83 Kärntner Bundesstrasse.

vers la gare de triage de Wels, par:

- A8 Innkreisautobahn, du poste frontière de Suben jusqu'à la A25 Linzer Autobahn, puis via celle-ci jusqu'à la sortie 13
- A1 Autoroute de l'Ouest, du poste frontière de Walserberg jusqu'à la sortie de Sattledt, puis via la B138 Pyhrnpassbundesstrasse, la B137 Innviertler Bundesstrasse jusqu'à l'A25 Linzer Autobahn, puis via celle-ci jusqu'à la sortie 13
- B310 Mühlviertler Strasse, du poste frontière de Wulowitz jusqu'à l'A7 autoroute Mühlkreis, et plus loin via l'A7, l'A1 autoroute de l'ouest via l'A25 autoroute Linzer, terminal - sortie 13

vers la gare de Salzburg, par

- A1 Autoroute de l'ouest, du poste frontière du Walserberg jusqu'à la sortie 288 de Salzburg-nord, puis via les Salzburgerstrasse, Vogelweiderstrasse, Gnigler Strasse, Lastenstrasse

jusqu'à la gare du Brennersee, par:

- A13 Autoroute du Brenner, du poste frontière du Brenner jusqu'à la sortie de Brennersee, puis via la B182 Brenner Bundesstrasse.

Les parcours énumérés ci-dessus exigent un document (CIM/UIRR) dûment rempli et attestant que le véhicule ou ses superstructures (caisse mobile, conteneur) ont été ou seront transportés par chemin de fer.

5. INTERDICTIONS SUPPLEMENTAIRES (NB : ces interdictions étaient en vigueur aux dates ci-dessous en 2010. Etant donné qu'elles n'ont pas encore été confirmées pour 2011, elles sont données à titre indicatif uniquement).

- | | |
|---------------------|--|
| Interdiction | pour les véhicules à moteur et les ensembles routiers d'un poids total autorisé de plus de 7.5t |
| Période | <ul style="list-style-type: none">• le 3 avril 2010 de 10h00 à 15h00 ;• le 2 juin 2010 de 09h00 à 24h00 ;• le 24 décembre 2010 de 10h00 à 22h00 |
| Territoire | <ul style="list-style-type: none">• A12, autoroute de l'Inntal, pour les véhicules dont le lieu de destination est l'Italie ou est accessible uniquement en transitant par l'Italie;• A13, autoroute du Brenner, pour les véhicules dont le lieu de destination est l'Italie ou est accessible uniquement en transitant par l'Italie. |
| Exceptions | <ul style="list-style-type: none">• Les exceptions normales s'appliquent (voir ci-dessus) ;• Les véhicules pouvant prouver qu'ils sont exemptés de l'interdiction de circuler en Italie durant ces heures. |

6. INTERDICTIONS ESTIVALES (NB : ces interdictions étaient en vigueur aux dates ci-dessous en 2010. Etant donné qu'elles n'ont pas encore été confirmées pour 2011, elles sont données à titre indicatif uniquement).

- | | |
|---------------------|--|
| Interdiction | pour les véhicules à moteur et les ensembles routiers d'un poids total autorisé de plus de 7.5t |
| Période | <ul style="list-style-type: none">• tous les samedis du 3 juillet 2010 au 28 août 2010 (inclus) de 09h00 à 15h00, si le lieu de destination est en Italie ou doit être atteint en transitant par l'Italie; |

	<ul style="list-style-type: none"> le 2 avril 2010 de 00h00 à 22h00, si le lieu de destination est en Allemagne ou doit être atteint en transitant par l'Allemagne
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> A12, autoroute de l'Inntal; A13, autoroute du Brenner
Exceptions	<ul style="list-style-type: none"> Exceptions mentionnées ci-dessous ; les véhicules pouvant prouver qu'ils sont exemptés de l'interdiction de circuler en Italie ou en Allemagne durant ces heures.
Période	tous les samedis du 3 juillet 2010 au 28 août 2010 (inclus) de 08h00 à 15h00 sur les axes suivants, en dehors des localités, dans les deux sens:
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> B178 Loferer Strasse entre Lofer et Wörgl; B320 Ennstal Strasse à partir du km 4,500; B177 Seefelder Strasse, sur toute sa longueur; B179 Fernpassstrasse entre Nassereith et Biberwier; B181 Aachensee Strasse, sur toute sa longueur.
Exceptions	<ul style="list-style-type: none"> Exceptions mentionnées ci-dessous
Période	tous les samedis du 3 juillet 2010 au 28 août 2010 (inclus) de 08h00 à 15h00
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Autoroute A4 entre l'échangeur de Schwechat et la frontière à Nickelsdorf, dans les deux sens
Exceptions	<ul style="list-style-type: none"> transports chargeant ou déchargeant leur livraison dans les districts de Neusiedl am See, Eisenstadt, Mattersburg, Bruck an der Leitha, Gänserndorf et Wien-Umgebung. transport de viande d'abattage ou de bétail sur pied (à l'exception du transport de gros bétail par autoroute), transport de denrées alimentaires périssables (à l'exception de marchandises surgelées), transport d'imprimés périodiques, transport de boissons dans les zones d'excursion, véhicules chargés de réparer d'urgence des installations de réfrigération, véhicules de remorquage (dans tous les cas, selon le §46 StVO, il est obligatoire de quitter l'autoroute à la sortie la plus proche), services de dépannage automobile, véhicules d'urgence, véhicules des entreprises de transport de ligne (services réguliers), opérations de secours par des organisations accréditées; des trajets effectués dans le cadre d'un transport combiné rail-route (attesté par un document CIM/UIRR).

Source: AISÖ, décembre 2010